



Commune  
de MARSONNAS

## Conseil municipal de Marsonnas

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Marsonnas, légalement convoqué le 15/11/2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy ANTOINET, maire.

**Présents** : ANTOINET Guy, CASANOVA Valérie, COLMARD Grégory, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, GADIOLLET Marilyne, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, RIPOUROUX Pascal, ROMIEU Thérèse, TOLFA Pascale, VERNOUX Florine.

**Excusés** : BEREZIAT Jean-Louis (décédé) - CANIVET Cathy - BAR Yoann -

**Pouvoirs** : CANIVET Cathy à CASANOVA Valérie – BAR Yoann à RIPOUROUX Pascal

**Quorum** : le quorum est atteint - **Secrétaire de séance** : ROMIEU Thérèse

### Délibérations :

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT

Vente d'une parcelle route de Dommartin : fixation du prix au m<sup>2</sup>

### Ordre du jour :

Points travaux : école et salle des fêtes et photovoltaïques

Projet de requalification du centre-bourg

Urbanisme : accès impasse du cœur doux

Ligue contre le cancer : espace labellisé « espace sans tabac »

Logements communaux

Comptes-rendus des réunions extérieures : conseil d'école et effectifs 2025

Cimetière : demande d'inhumation

La Région : lancement d'une mutuelle Régionale

Participation citoyenne : départ d'un membre

Repas du CCAS : organisation

Des vergers dans vos communes : dates à fixer

Commissions finances et bâtiments : date à fixer

Cérémonie des vœux : date à fixer et organisation

### Approbation du PV du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 24/10/24 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### DELIBERATIONS 2024.28 : Approbation du rapport de la CLECT

Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la modification de la définition de l'intérêt communautaire concernant la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaires » en retirant de la liste 14 équipements sportifs. La commune de Malafretaz a fait part du fait qu'elle envisageait de sortir du dispositif des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à compter de la rentrée scolaire 2024, à l'instar d'autres communes qui en étaient sorties à la rentrée 2018-2019, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie le 27 septembre 2024 par le président de Grand Bourg Agglomération pour évaluer l'incidence financière de ces deux sujets. C'est ainsi que la CLECT s'est réunie lundi 14 octobre 2024 afin de fixer le montant des charges qui seront restituées aux communes concernées. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par la CLECT, ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des Attributions de Compensation (AC) et fonctionnement et en investissement pour l'exercice 2025. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le rapport de la CLECT qui détermine l'évaluation des charges correspondantes à la gestion de 14 équipements sportifs d'ultra proximité pour 11 communes concernées et à la sortie du dispositif des temps d'activités périscolaires par la commune de Malafretaz.

### DELIBERATIONS 2024.29 : vente d'une parcelle route de Dommartin : fixation du prix au m<sup>2</sup>

Considérant la demande des propriétaires, domiciliés 17 route de Dommartin à Marsonnas, d'acquérir l'intégralité des parcelles AN 620 (6 m<sup>2</sup>) et AN 621 (6 m<sup>2</sup>) ainsi qu'une partie de la parcelle AN 619 à définir (encore en attente de bornage), appartenant à la commune de Marsonnas, le maire propose au conseil municipal de fixer un prix au m<sup>2</sup> pour finaliser cette vente. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, fixe le prix du terrain à 55€ le m<sup>2</sup>, charge Maître Daubord, notaire à Montrevel-en-Bresse, de la rédaction de l'acte de translation de propriété, autorise le maire, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette vente.

## Questions diverses

**Points travaux : rénovation énergétique de l'école et de salle des fêtes :** le maître d'œuvre n'a pas finalisé les études et souhaite approfondir quelques pistes complémentaires pour faire un chiffrage précis. Le maire indique souhaiter que l'enveloppe budgétaire prévue soit respectée.

**Point travaux : panneaux photovoltaïques :** concernant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques, l'association Bresse Energies Citoyennes, collectif de citoyens du bassin de Bourg, a été consultée. Elle propose 2 hypothèses : la revente totale de l'énergie ou l'autoconsommation. BEC préconise l'autoconsommation. Le conseil municipal souhaite revoir l'association pour prendre sa décision. Une réunion est à programmer avec les conseillers dans les prochaines semaines.

**Projet de requalification du centre-bourg :** pour cette fin de mandat, le maire ne souhaite s'engager financièrement que sur la première tranche de travaux : la requalification du parking face à l'école sécurisant l'entrée et la sortie du car scolaire. Il laisse le soin à la prochaine municipalité, qui s'installera en 2026, de continuer le projet présenté lors de la réunion publique du 17 octobre 2024. Le maire et la première adjointe rencontreront Mme Champier, chargée mission Europe-ingénierie de financements de projets à Grand Bourg Agglomération le 26/11 à 18h.

**Urbanisme : accès impasse du cœur doux :** les propriétaires de la parcelle AN 698, impasse du Cœur Doux, souhaitent acquérir un terrain mitoyen d'environ 140 m<sup>2</sup> se situant sur le domaine public de la commune, au bout de l'impasse du Cœur Doux. Ce terrain était, il y a plus de 30 ans, un chemin d'accès à la parcelle AN 703, il n'est aujourd'hui plus utilisé. La parcelle AN 703 est accessible par l'impasse des Rivoires. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de vendre ce terrain. Un bornage, aux frais des propriétaires, est à prévoir et le tarif au m<sup>2</sup> à fixer par la commune.

**Ligue contre le cancer : espace labellisé « espace sans tabac » :** le comité de l'Ain de la Ligue contre le cancer propose de signer une convention avec la commune de Marsonnas pour créer un espace labellisé sans tabac sur la commune. L'objectif de cette convention est de participer à la lutte contre le tabac pour la santé des enfants et de la population. Cette action poursuit l'action de sensibilisation menée auprès des élèves de CM2 des écoles. Des panneaux homologués « espace sans tabac » seront disposés sur les lieux ciblés. Le préau, à l'arrière de la salle des fêtes, à proximité du portail de l'école, a été retenu.

**Logements communaux :** une dédite est en cours sur un logement communal situé 52 route du Sougey, des dossiers de demande ont été déposés et seront analysés pour proposer le logement libre en fin d'année.

**Comptes-rendus des réunions extérieures : conseil d'école et effectifs 2025 :** les effectifs du RPI sont en baisse régulière depuis plusieurs années et les perspectives à venir ne sont pas plus réjouissantes. 120 élèves sont attendus à la rentrée 2025 contre 129 à la rentrée 2024. Cette année le RPI compte 4 classes de 21-17-23 et 24 élèves à Marsonnas et 2 classes de 24 et 20 élèves à Béréziat. La Directrice du secteur Bresse de l'Éducation Nationale a souhaité faire un point avec les deux municipalités pour envisager, à plus ou moins long terme, une nouvelle réduction du nombre de classes. Les communes de Marsonnas et de Béréziat mettront tout en œuvre pour les effectifs dans les prochaines années. De nouveaux élèves sont d'ailleurs attendus en janvier. Projet phare de l'année scolaire : la lutte contre le harcèlement. Deux sorties scolaires financées par le Sou des écoles sont prévues, une avec l'école de Marsonnas, l'autre avec Béréziat.

**Cimetière : demande d'inhumation :** réattribution d'une case de colombarium arrivée à échéance suite au renoncement d'un conjoint. La plaque sera remplacée par le nouveau concessionnaire.

**La Région : lancement d'une mutuelle Régionale :** la Région Auvergne-Rhône-Alpes lance une initiative inédite pour améliorer l'accès aux soins de ses habitants : Ma Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette mutuelle santé se distingue par son accessibilité et sa qualité : sans condition de revenus, sans questionnaire médical, sans limite d'âge. Elaborée avec cinq mutuelles partenaires, cette offre propose trois niveaux de couverture (Essentielle, Confort et Sérénité) afin de répondre aux besoins de tous, quels que soient l'âge ou la situation. Une offre spéciale étudiants est également disponible à partir de 20€ par mois. Parmi les avantages de cette mutuelle : une participation à la prise en charge des dépassements d'honoraires, une couverture renforcée pour des soins hors 100% santé (audio, dentaire, optique, etc.), aucun délai de carence, un tarif par âge qui n'augmente plus au-delà de 85 ans.

**Participation citoyenne :** départ d'un membre.

**Repas du CCAS : organisation :** le repas se déroulera le 28 novembre 2024 à la salle des fêtes de Marsonnas et réunira les habitants de 75 ans et plus. 42 personnes seront présentes sur 93. 47 colis seront déposés, dont 6 à la maison de retraite.

**Des vergers dans vos communes :** rencontre avec l'AMI "Des vergers dans vos communes" et Pascale Tolfa, mardi 10/12 à 14h.

**Commissions finances et bâtiments :** une réunion bâtiment est à prévoir, une date va être fixée prochainement. La prochaine commission finances préparer le budget **jeudi 12 décembre à 18 heures.**

**Cérémonie des vœux :** les vœux se dérouleront **dimanche 5 janvier à 10 h**, tous les habitants seront conviés pour l'occasion.

**Prochaines dates de réunion du conseil municipal**

Prochaines dates du conseil municipal : **vendredi 20 décembre à 19 heures.**

*Fin de la séance à 22h15*

Pour extrait certifié conforme,  
Le maire, **Guy ANTOINET**

La secrétaire de séance  
**Thérèse ROMIEU**

